

ACCESSIBILITE DES ERP

FOMALITES ADMINISTRATIVES ET TRAITEMENT DES DEROGATIONS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objectifs de la formation

- Maîtriser les obligations réglementaires en matière d'accessibilité
- Déterminer les formalités pour obtenir une autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP
- Identifier les conditions et démarches pour obtenir une dérogation

Animée par

- GOUTTE Cyril
Responsable d'unité,
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'AIN

Public concernés

- Au sein des mairies ou collectivités régionales :
- Délégué à l'accessibilité,
- Responsable urbanisme,
- Responsable bâtiments,
- Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement
- Chargé d'opération de construction
- Responsable marchés publics

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la

Accueil des participants

L'essentiel de la réglementation applicable aux ERP

Déjeuner

Le traitement des dérogations

- Quelles sont les possibilités de déroger ?
- Comment les solliciter et les obtenir ?

L'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP

Fin de journée

formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage